



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 10 septembre 2015 - Thésée

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 10 septembre 2015 à 18h00 à Thésée**, sur convocation du Président en date du 27 août 2015.

Etaient présents :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BILLY		Pierre-François BAUDONCOURT
BOURRE	André MARTIN	Emmanuèle NEDEY
CHATEAUVIEUX	Christian SAUX	Marie-Rose VENISSE
CHATILLON-SUR-CHER	Pierre JULIEN	
CHATRES-SUR-CHER	Claude de CARFORT	
CHISSAY-EN-TOURAIN	Philippe PLASSAIS	
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
CONTRES	Martine DELORD	
COUFFY	Jean-Pierre EPIAIS	Patrice BRAULT
FRESNES	Jean-Marie DYE	Corine FOINARD
GIEVRES	Robert MOUGNE	
GY-EN-SOLOGNE	Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	Anne-Laure CHEVALIER
LASSAY-SUR-CROISNE	Michel BAUD	Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE
LOREUX	Jacqueline ECHARD	
MARAY	Patrick MAILLET	
MAREUIL-SUR-CHER		Gérard OUDART
MEHERS	Didier CRECHE	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	Martine TONNARD
MONTHOU-SUR-CHER	Jean-Michel JOLY	Jean-François MARINIER
MUR-DE-SOLOGNE	Philippe MARION	
PONTLEVOY	Hubert ARMAND	Jean-Louis BERTHAULT
POUILLE	Alain GOUTX	Michel DELALANDE
PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Claude THEREZE	Jacqueline COGNET
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LORGEUX	
ROUGEOU	Bénédite JOULAN	Jean-Paul POIDRAS
SAINT-AIGNAN		Gérard LABERGÈRE
SAINT-GEORGES-SUR-CHER		Carole CARRE
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON		Corinne BLANCQUAERT
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Michel AUGER	Florence MALLIET
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	
SEIGY		Marc RIBEAU
SELLES-SUR-CHER	Francis MONCHET	
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	
THESEE	Daniel CHARLUTEAU	
VALLIERES-LES-GRANDES	Francis GESMIER	
VILLEHERVIERS	Raphaël HOUGNON	
CC DU CHER A LA LOIRE	Jacques PAOLETTI	
CC VAL DE CHER - CONTROIS	Jean-Claude ALMYR	
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	Nicole ROGER	Martine TONNARD
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Philippe SARTORI	
	Jean-Marie JANSSENS	
	Geneviève REPINCAY	

Etaient absents excusés : CHATILLON-SUR-CHER : Ana LATREILLE - CHEMERY : Françoise CHARLES - CONTRES : Jean-Luc BRAULT - COUDES : Hubert MARSEAUT - FAVEROLLES-SUR-CHER : Bernard GIRAULT - FOUGERES-SUR-BIEVRE : Béatrice HUC - MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU - MEUSNES : Jacky AUGIS - MUR-DE-SOLOGNE : Yves POTHET - NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE - OISLY : Chantal MARDON - OUCHAMPS : Christiane PERON - SAINT-GEORGES-SUR-CHER : Philippe GAUTHIER - SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET - SEIGY: Jacky BOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL : Louis de REDON.

Assistaient également à la réunion :

- M. Emmanuel MOULARD, Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
- Mme Monique RAYNAUD, Conseillère régionale
- M. Daniel SINSON, Maire de Meusnes
- Mme Valérie PERIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Christine POTTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Valérie CHAPEAU, animatrice du Pays d'art et d'histoire
- Mme Sylvie DOUCET, chargée de mission du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, secrétaire du Pays
- M. Jean-Marc NORBERT, agent de développement du Pays

Conseil de développement

- Mme Charlotte BOULAND, UNAT Centre
- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Nathalie HANON, INTERVAL
- M. Michel MARSEILLE
- Mme Laetitia PIQUET, Jeune Chambre Economique de Romorantin - Sologne
- M. Alain QUILLOUT, Selles-sur-Cher
- M. Guy ROUSSEAU

Etaient excusés à la réunion :

- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Vice-présidente du Conseil régional
- M. Damien HENAULT, Maire de Bourré
- Mme Claire MATHIEU, Conseil régional - Direction de l'Aménagement du Territoire
- Mme Pascale COPPIN, Directrice du CDPNE
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Bernard VIGUIER, Président de l'office de tourisme Val de Cher - Beauval

☺

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Election d'un membre au Bureau du Pays
- ⇒ Modification des statuts du Pays
- ⇒ Cher et canal de Berry à vélo : Approbation du projet de convention VéLOcentre entre la Région, le Pays, les CC du Romorantinais et du Monestois, val de Cher - Controis et du Cher à la Loire
- ⇒ Approbation de la candidature du Pays à un contrat territorial de bassin avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- ⇒ Programme LEADER
- ⇒ Pays d'art et d'histoire : création d'une régie et d'une sous-régie de recette, approbation du projet de convention de partenariat Pays / Offices de tourisme, approbation des projets de convention de mandat Pays / Offices de tourisme
- ⇒ Etat d'avancement du contrat de Pays et des dispositifs adossés au contrat
- ⇒ Délibération de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Selles-sur-Cher
- ⇒ Indemnité de conseil du trésorier
- ⇒ Reconduction du contrat avec SEGILOG
- ⇒ Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- ⇒ Modification du régime indemnitaire
- ⇒ Décision modificative budgétaire
- ⇒ Affaires diverses

☺

M. Daniel CHARLUTEAU, Maire de Thésée, accueille les membres du Comité Syndical.

ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU PAYS

Monsieur le Président indique que suite aux élections départementales, Mme Tania ANDRE, qui avait été élue au Bureau du Pays, ne siège plus au Comité syndical. Il convient donc que le Comité syndical désigne parmi les délégués titulaires au Pays un nouveau membre qui siègera au Bureau.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve la candidature de Mme Nicole ROGER, déléguée de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois au Pays.

MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS

Monsieur le Président précise que les statuts du Pays stipulent que le Département est représenté au Comité syndical par « 1 délégué par canton ayant au moins une commune adhérente ». Or, en vertu du nouveau mode de désignation des conseils départementaux, désormais deux conseillers départementaux sont élus par canton.

Afin de prendre en compte ce changement, Monsieur le Président propose de modifier les statuts du Pays pour fixer la représentation du Conseil départemental à deux délégués par canton ayant au moins une commune adhérente.

Le Comité syndical approuve la proposition.

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION VELOCENTRE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, LE PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAI ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHER A LA LOIRE

Monsieur le Président indique que pour bénéficier des subventions régionales pour l'aménagement de la véloroute « Cher à vélo », il est nécessaire qu'une convention d'application relative à la mise en œuvre de la véloroute soit signée par la Région, le Pays et les communautés de communes du Romorantinais et du Monestois, val de Cher - Controis et du Cher à la Loire. Un projet de convention a été établi.

Or, compte tenu des prochaines élections régionales, des incertitudes sur l'échéancier de réalisation des travaux d'aménagement et de l'importance des sommes budgétaires à programmer, la Région a décidé de repousser l'approbation de cette convention en 2016.

Toutefois, il est proposé qu'une convention soit signée par la Région, le Pays et la communauté de communes du Cher à la Loire pour la première tranche de travaux qui a été réalisée entre Montrichard et Chissay-en-Touraine. Cette convention permettrait à la communauté de communes de bénéficier d'une aide régionale d'un montant de 46 035 € au titre de sa politique touristique.

Le Comité syndical approuve le projet de convention d'application relative à la mise en œuvre de la véloroute portant sur la section Montrichard - Chissay-en-Touraine avec la Région et la CC du Cher à la Loire et autorise Monsieur le Président à la signer.

APPROBATION DE LA CANDIDATURE DU PAYS A UN CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN

Monsieur le Président indique que suite à l'adoption de la loi NOTRe, les communautés de communes se verront confier la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). M. le Président propose d'élaborer un contrat territorial de bassin avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Cet outil permettra aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau jusqu'à 50 %, abondées par des aides de la Région Centre - Val de Loire à hauteur de 30 %, pour les travaux concernant les milieux aquatiques.

M. GOUTX demande ce qu'il est prévu pour le Cher canalisé qui n'apparaît pas dans le périmètre du projet de contrat de bassin.

Monsieur le Président répond que le Cher canalisé fera l'objet d'un contrat territorial de bassin porté par l'Etablissement Public Loire. De même, le bassin du Fouzon sera couvert par un contrat en cours d'élaboration par le Pays de Valençay en Berry. Quant au bassin du Modon, le syndicat du Modon n'a pas souhaité se rattacher à l'une des démarches existantes et envisage de porter lui même un contrat territorial de bassin.

M. MARINIER demande que les communautés de communes soient parties prenantes dans la démarche qui sera mise en place.

Monsieur le Président répond que les communautés de communes seront membres du comité de pilotage qui sera créé.

Le Comité syndical approuve la candidature du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à un contrat territorial de bassin à l'unanimité moins une abstention et un vote contre.

PROGRAMME LEADER

Monsieur le Président rappelle que la candidature du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais au programme LEADER a été retenue par la Région avec une dotation de 1 000 000 euros.

Mme DOUCET précise que, en cohérence avec la labellisation « Pays d'art et d'histoire » obtenue en 2014 et la mise en œuvre du projet « Cher et canal de Berry à vélo », la candidature LEADER a été présentée

autour de la stratégie suivante : *Développer la vallée du Cher et le Romorantinais autour d'une offre touristique et culturelle qualitative et identitaire*

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur le Président rappelle que le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a signé le 11 septembre 2014 une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'obtention du label Pays d'art et d'histoire.

Mlle CHAPEAU indique que, depuis qu'elle est entrée en fonction en juin 2015 en tant qu'animatrice de l'architecture et du patrimoine, elle a préparé durant l'été les fondements administratifs et humains qui vont permettre au Pays d'art et d'histoire de fonctionner.

- conventions de partenariat et de mandat

Des conventions de partenariat et de mandat entre le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et les Offices de Tourisme du Cher à la Loire et Sologne côté Sud ont été préparées.

Les conventions de partenariat ont pour objectifs de définir un mode de travail harmonieux où chaque entité est complémentaire de l'autre et de permettre la commercialisation des animations du Pays.

Les conventions de mandat ont pour objectifs de fixer les modalités de réservation et de commercialisation des animations du Pays d'art et d'histoire, de perception des recettes et de prélèvement d'une commission par les Offices de tourisme.

Des conventions seront établies sur la communauté de communes val de Cher - Controis en 2016, avec le nouvel office de tourisme.

Mme NEDEY s'interroge sur la possibilité pour le Pays de percevoir les recettes des animations du Pays d'art et d'histoire.

Monsieur le Président répond qu'il sera proposé au Comité syndical de créer une régie de recettes permettant ainsi la perception des recettes par le Pays.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve, à l'unanimité moins quatre abstentions, les conventions de partenariat et de mandat entre le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et les Offices de Tourisme du Cher à la Loire et Sologne côté Sud et autorise M. le Président à signer les conventions.

- Politique tarifaire 2016 du Pays d'art et d'histoire

Les tarifs 2016 du Pays d'art et d'histoire proposés sont les suivants :

- Public individuel
Plein tarif : 5 € TTC/personne.
Tarif réduit : 3 € TTC/personne
(Ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap et aux habitants des communes faisant l'objet de l'animation- hors première date d'animation et sur présentation d'un justificatif de domicile).
Gratuité pour : les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les accompagnateurs de groupe et les habitants des communes concernées par l'animation (pour la première date d'animation uniquement et à l'exclusion des concerts et des spectacles. Sur présentation d'un justificatif de domicile)
- Groupes
Visite en français et en période diurne : forfait de 110 € jusqu'à 30 personnes adultes. 0,90 €/adulte de la 31^e à la 50^e personne adulte.
Visite en langue étrangère et/ou nocturne : forfait de 200 € jusqu'à 30 personnes adultes. 1,40 €/adulte de la 31^e à la 50^e personne adulte.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve la politique tarifaire 2016 du Pays d'art et d'histoire.

- Régie de recettes

La perception des recettes issues de la vente des animations du Pays d'art et d'histoire nécessite la création d'une régie de recette et la nomination d'un régisseur titulaire, d'un régisseur suppléant et de sous-régisseurs.

- Régisseur titulaire : Valérie Chapeau. Elle est chargée de percevoir les recettes reçues par les Offices de Tourisme et les guides-conférenciers. Elle établit les documents comptables et les justificatifs nécessaires à l'enregistrement des sommes par le Trésor Public.
- Régisseur suppléant : Sylvie Doucet. Elle remplace Valérie Chapeau dans ses fonctions en cas d'absence.
- Sous-régisseurs : les guides-conférenciers. Ils sont chargés de recevoir le règlement des animations pour les participants qui n'auraient pas réservé et payé leurs places auprès des Offices de Tourisme.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve la création de la régie de recettes.

- Recrutement des guides-conférenciers

Afin d'organiser les animations du Pays d'art et d'histoire, le Pays doit recruter des guides-conférenciers (équipe restreinte composée de 3 à 4 guides engagés sous contrat de vacation). Ils auront deux missions principales : la création des animations (visites-conférences, familiales, ateliers pratiques adultes, enfants, pendant et hors temps scolaire) et leur animation devant le public.

Leur rémunération sera fixée à 22 € brut de l'heure se déclinant ainsi :

- *Création* : 3 créations par guide et par an dans la limite de 16h de travail par création
- *Animation* : 2h30 pour une visite-conférence ou une visite familiale, 3h pour un atelier pratique
- Le tarif horaire est doublé pour les animations en langue étrangère et en nocturne (à partir de 19h).
- Les guides sont indemnisés de leurs frais de déplacement y compris lorsque l'animation est annulée faute de participants.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve le recrutement de guides-conférenciers.

ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT REGIONAL DE PAYS ET DES DISPOSITIFS ADOSES AU CONTRAT

Le 3^{ème} contrat régional de Pays s'achève en juin 2015. Il reste moins d'une année pour les maîtres d'ouvrages dont les projets sont identifiés dans le contrat pour engager les subventions qui leur ont été réservées.

M. NORBERT présente l'état d'avancement du contrat régional de Pays ainsi que des différentes enveloppes régionales qui sont adossées au contrat :

- Contrat régional de Pays
 - montant de l'enveloppe : 8,452 M€ dont 1 M€ au titre de la politique Fonds Sud
 - taux d'engagement : 54,2 %
 - montant engagé : 4 835 900 €

Ce taux d'engagement devrait prochainement augmenter sensiblement car plusieurs importants sont en cours d'instruction à la Région (construction d'un bâtiment pour l'entreprise Prolitol par la CC du Romorantin et du Monestois, aménagement d'un local jeunes à Contres par la CC val de Cher - Controis) ou en cours de montage (MSP à Noyers-sur-Cher par la CC val de Cher - Controis, construction d'une bibliothèque à Gièvres, construction d'un gymnase à Montrichard par la CC du Cher à la Loire).

- ID en Campagne
 - montant de l'enveloppe : 828 000 €
 - taux d'engagement : 28,4 %
 - montant engagé : 234 925 €

Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction notamment un dossier présenté par le Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Romorantin concernant le développement du pôle aérodéfense Sologne Vallée du Cher.

- Dotation Espaces publics - Cœurs de village
 - montant de l'enveloppe : 277 250 €
 - taux d'engagement : 27 %
 - montant engagé : 75 000 €

Plusieurs dossiers sont en cours d'émergence (Coudes, Gy-en-Sologne, Mur-de-Sologne, Thésée)

- Dotation Logement social
 - montant de l'enveloppe : 380 000 €
 - taux d'engagement : 5,8 %
 - montant engagé : 22 000 €

Un dossier en cours d'instruction (construction de logements sociaux à Saint-Aignan)

DELIBERATION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SELLES-SUR-CHER

Monsieur le Président indique que la DGFIP a décidé unilatéralement de fermer le Centre des Finances Publiques de Selles-sur-Cher le 31 décembre 2015.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve à l'unanimité le vote d'une motion en faveur du maintien de la trésorerie de Selles-sur-Cher et décide :

- de s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Selles-sur-Cher et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,
- de demander la concertation promise qui n'a pas eu lieu,

- de demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la trésorerie de Selles-sur-Cher au profit de celles de Contres et Romorantin-Lanthenay,
- de demander à Monsieur le Préfet de lui communiquer l'accord du Ministre de tutelle quant à une opération de restructuration,
- de souligner l'incohérence de déporter vers le nord du département les services du trésor public alors que la commune de Selles-sur-Cher, commune la plus importante, est chef-lieu de canton.

DELIBERATION POUR L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

Monsieur le Président indique qu'il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil du Receveur. Il précise que, compte tenu de la décision prise par la DGFIP de fermer la trésorerie de Selles-sur-Cher, le Bureau du Pays propose de fixer le taux d'indemnité à 50 %.

Après débat, le Comité syndical décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2015.

RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC SEGILOG

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical accepte le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services proposé par la société SEGILOG.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Président indique qu'un agent du Pays remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Sur proposition de Monsieur le Président et suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Loir-et-Cher en date du 28 mai 2015, le Comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet dans l'effectif du Syndicat de Pays.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président indique que pour assurer le maintien du salaire que Mme CHAPEAU percevait dans ses fonctions précédentes, il convient de modifier le régime indemnitaire des agents du Pays.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical décide de modifier le régime indemnitaire concernant l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

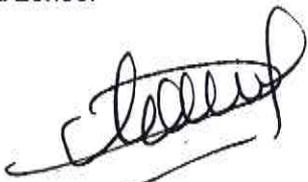
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Président informe le Comité syndical que les crédits prévus au chapitre 20 du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical valide à l'unanimité le virement de crédits tel que présenté ci-dessous.

Dépenses		Recettes
- 011 / 6288	- 2 840,00 €	
+ 023	+ 2 840,00 €	
+ 20 / 2051	+ 2 840,00 €	+ 021 + 2 840,00 €

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.



**Le Président
Claude CHANAL**